MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 11 JAN 2019

DECISION N° 000162 /ANAC/DAAF/DSV
Portant adoption du programme de formation des inspecteurs des opérations aériennes « RACI 3131 »

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;

Vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;

Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;

Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;

Vu le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;

Vu le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;

Vu le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;

Vu l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;

Vu la décision n°2019/000966/ANAC/CS du 25 février 2019 portant approbation du cadre organique de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;

Sur Proposition du Directeur de la Sécurité de Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité,

DECIDE

Article 1er : Objet

La présente décision adopte le programme de formation des Inspecteurs de la sécurité des Opérations Aériennes, en abrégé « RACI 3131 ».

Article 2 : Champ d'application

Le programme de formation est applicable aux inspecteurs et inspecteurs stagiaires de sécurité des Opérations Aériennes.

Article 3 : Analyse des écarts

Pour la mise en œuvre de ce programme de formation, une analyse d'écarts est réalisée pour chaque agent concerné et permet de planifier les différentes formations.

Le personnel ayant déjà la qualité d'inspecteur avant l'adoption de ce programme la conserve. Cependant, dans le cadre de la formation initiale, des formations complémentaires lui sont dispensées afin de lui permettre de se conformer à ce programme sur une période de trois (03) ans maximum.

Article 3 : Mise à jour du programme de formation

Le Sous-directeur des Opérations Aériennes est responsable de la mise à jour du programme de formation des inspecteurs de sécurité des Opérations Aériennes.

Article 4 : Exécution de la décision

Le Directeur de la Sécurité des vols (DSV) et le Directeur des Affaires Administratives et financières sont chargé chacun, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la décision n° 0307/ANAC/DCSC/DAJR du 04 février 2014 portant adoption de l'amendement n° 2 du RACI 1006 relatif à la politique et au programme de formation du personnel technique de l'ANAC, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à partir de sa date de signature.

ANAC Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANAC LE DIRECTEUR GENERAL

Sinaly SILUE

PJ : Programme de formation des inspecteurs de la sécurité des opérations aériennes « RACI 3131 » 1ère édition – 2019

Ampliation

- DSV
- DAAF
- Service informatique

MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 3131

PROGRAMME DE FORMATION DES INSPECTEURS DES OPERATIONS AERIENNES « RACI 3131 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son autorité

1ère édition –Janvier 2019

PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
Rédaction	Sous-Directeur des Opérations Aériennes	KOFFI Konan	09/01/2019
	Chef Service Inspection Technique des Aéronefs	COULIBALY Mawa Epouse Konan	09/01/2019
	Chargé d'Etudes et de la veille Réglementaire	SOMBO Sombo Achille	09/01/2019
Vérification	Comité de Réglementation de la Sécurité Aérienne (CRSA) Président :	KOFFI BI Nékalo Joseph	10/01/2019
	Rapporteur :	ALLA AMANI Jean	10/01/2019 AA
Approbation	Directeur Général	Sinaly SILUE	11/01/2019

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
i	1	09/01/2018	0	09/01/2018
ii	1	09/01/2018	0	09/01/2018
iii	1	09/01/2018	0	09/01/2018
iv	1	09/01/2018	0	09/01/2018
v	1	09/01/2018	0	09/01/2018
vi	1	09/01/2018	0	09/01/2018
vii	1	09/01/2018	0	09/01/2018
viii	1	09/01/2018	0	09/01/2018
1-1	1	09/01/2018	0	09/01/2018
1-2	1	09/01/2018	0	09/01/2018
1-3	1	09/01/2018	0	09/01/2018
1-4	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-1	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-2	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-3	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-4	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-5	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-6	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-7	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-8	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-9	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-10	1	09/01/2018	0	09/01/2018
2-11	1	09/01/2018	0	09/01/2018
App1-1	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-2	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-3	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-4	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-5	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-6	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-7	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-8	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-9	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-10	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-11	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-12	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-13	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-14	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-15	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-16	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-17	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-18	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-19	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-20	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-21	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-22	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-23	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-24	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-25	1	09/01/2018	0	09/01/2018

APP1-26	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-27	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-28	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-29	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-30	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP1-31	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP2-1	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 2-2	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 2-3	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 2-4	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP3-1	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 3-2	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 3-3	1	09/01/2018	0	09/01/2018
APP 3-4	1	09/01/2018	0	09/01/2018

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	*Objet*	*Date* - *Adoption/Approbation* - *Entrée en vigueur* - *Application*
1ere Edition	Création de document.	

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° d'édition/amdt	Date d'édition/amdt
Doc 10070	OACI	Manuel sur la compétence des inspecteurs sécurité de l'Aviation Civile	1ere édition (advance unedited)	2016
Doc 9734	OACI	Manuel de supervision de la sécurité Partie A	3ième	2017

TABLE DES MATIERES

PAGE

PAGE DE VALIDATION I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS IV
TABLEAU DES AMENDEMENTS V
TABLEAU DES RECTIFICATIFS VI
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE VII
TABLE DES MATIERES VIII
CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS 1
1.1 DEFINITIONS 1-1
1.2 INTRODUCTION 1-2
1.3 RECRUTEMENT 1-3
1.4 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE FORMATION 1-3
1.5 MISE A JOUR DU PROGRAMME DE FORMATION 1-3
1.6 DECLARATION DE POLITIQUE DE FORMATION 1-3
1.7 PROGRESSION DE LA FORMATION DES INSPECTEURS 1-4
CHAPITRE 2 : PROGRAMME DE FORMATION 2-1
2.1 FORMATION INITIALE 2-1
2.3 FORMATION AVANCEE ET PERFECTIONNEMENT 2-7
2.4 FORMATION CONTINUE DE MAINTIEN DE COMPETENCE (PERIODIQUE ET RECYCLAGE) 2-9
AAPPENDICE 1 : DESCRIPTION DES MODULES APP1-1
1. FAMILIARISATION DU NOUVEL EMPLOYE APP1-1
2. FAMILIARISATION TECHNIQUE OPS APP1-2
3. COURS SUR LE MANUEL DE CERTIFICATION ET DE SURVEILLANCE CONTINUE DES INSPECTEURS OPS APP1-4
4. MANUEL D'AUDIT ET D'INSPECTION (RACI 1510) APP1-5
5. COURS D'INSPECTEUR DE SUPERVISION DE LA SECURITE DES OPERATIONS AERIENNES APP1-6
6. COURS SUR LES TECHNIQUES D'AUDIT SELON LA NORME EN 9100 ..... APP1-7
7. COURS OACI SSP/SMS APP1-8
8. FACTEURS HUMAINS APP1-9
9. COURS SURETE (1 2 3 BASE) APP1-10
10. COURS GESTION DES RISQUES DE SECURITE APP1-11
11. COURS SUR MARCHANDISES DANGEREUSES CATEGORIE 6 ..... APP1-12
12. SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE APP1-13
13. ETUDES AERONAUTIQUES ET EVALUATIONS DES RISQUES APP1-14
14. NAVIGATION FONDEE SUR LES PERFORMANCES (PBN) APP1-15
15. COURS SUR L'APPROBATION DES OPERATIONS SPECIFIQUES APP1-16
COURS SUR L'APPROBATION DES OPERATIONS SPECIFIQUES APP1-16
16. COURS MMEL/MEL APP1-17
COURS MMEL/MEL APP1-17
17. SAFA/SANA APP1-18
COURS SAFA/SANA APP1-18

18. ENQUETES ACCIDENTS APP1-19
COURS ENQUETES ACCIDENTS APP1-19
19. SECURITE CABINE APP1-20
COURS SECURITE CABINE (Y COMPRIS OJT) APP1-20
20. SIMULATEUR DE VOL APP1-21
COURS SIMULATEUR DE VOL APP1-21
21. PROCEDURES DE TEST EN VOL APP1-22
COURS PROCEDURES DE TEST EN VOL APP1-22
22. EXAMEN, ACCEPTATION OU APPROBATION DES MANUELS DES EXPLOITANTS APP1-23
COURS SUR EXAMEN, ACCEPTATION OU APPROBATION DES MANUELS DES EXPLOITANTS APP1-23
23. AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION APP1-24
COURS APP1-24
24. FORMATION DES INSTRUCTEURS (TIC) APP1-25
COURS DE FORMATION DES INSTRUCTEURS APP1-25
25. FORMATION DES CONCEPTEURS DE COURS (TDC) APP1-26
FORMATION DES CONCEPTEURS DE COURS (TDC) APP1-26
26. SURVEILLANCE DES EXPLOITANTS AERIENS APP1-27
COURS INSPECTEUR DE SUPERVISION DE LA SECURITE OPERATIONS AERIENNES APP1-27
27. FORMATION CBT USOAP-CMA OPS APP1-28
FORMATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR POUR LA METHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SECURITE APP1-28
28. FORMATION CBT USOAP-LEG/ORG 29
FORMATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR POUR LA METHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SECURITE APP1-29
29. COURS DE DROIT AERIEN APP1-30
COURS DE DROIT AERIEN APP1-30
30. ANALYSE DES CAUSES RACINES APP1-31
ANALYSE DES CAUSES RACINES APP1-31
31. RESOLUTION DES PROBLEMES DE SECURITE APP1-32
RESOLUTION DES PROBLEMES DE SECURITE APP1-32
32. COURS SUR LA LOCATION D'AERONEFS APP1-33
COURS SUR LA LOCATION D'AERONEFS APP1-33

APPENDICE 2 : FICHES D'EVALUATION FCE APP2-1

FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 1 ..... APP2-1
FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 2 ..... APP2-2
FICHE D'EVALUATION FCE NIVEAU 3 ..... APP2-3

APPENDICE 3 : POLITIQUE DE FORMATION APP31

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 Définitions

Dans le présent document, les termes suivants ont la signification indiquée ci-après :

Compétence. Une combinaison d'habiletés, de connaissances et d'attitudes requises pour accomplir une tâche selon la norme prescrite

Formation avancée. Elle regroupe l'ensemble des formations permettant d'améliorer les compétences des inspecteurs expérimentés. Les modules de la formation avancée soutiennent l'acquisition de compétences que devraient démontrer les inspecteurs principaux.

Formation continue. La formation continue vise à assurer le maintien des compétences et à préparer le personnel à la mise à niveau ou à la modification des systèmes. Elle comprend la formation de recyclage et la formation périodique. La formation continue sur un module qualifiant n'est pas nécessaire si l'inspecteur exerce régulièrement les activités professionnelles liées à ce module de qualification, à moins que le module ait subi des amendements majeurs.

- ***Formation de recyclage***. *C'est une formation continue sans fréquence particulière définie. Elle se fait au besoin pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. Elle vise les formations sur les tendances et évolutions technologiques nouvelles et émergentes, ainsi que sur les évolutions des règlements et procédures applicables et les changements dans le domaine de l'aviation civile.*

- ***Formation périodique***. *C'est une formation continue qui s'effectue à intervalle défini pour le maintien d'une qualification ou compétence donnée. La période minimale pour le renouvellement des formations d'obtention de qualification est de deux (02) ans et d'une période maximale de 5 ans. Le renouvellement des formations d'obtention de qualification s'impose si l'inspecteur n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant 24 mois.*

Formation de perfectionnement. Cette formation vise à l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires par suite de changements apportés au profil de l'inspecteur.

Formation en cours d'emploi (FCE/OJT). C'est l'ensemble des formations professionnelles permettant de consolider les connaissances assimilées et d'acquérir des aptitudes, un savoir-faire et des compétences pratiques dans un ou plusieurs domaines spécifiques. Elle est délivrée à un agent technique ou inspecteur par un inspecteur expérimenté et chevronné dans le domaine technique concerné.

Formation initiale. La formation initiale porte sur les connaissances et les aptitudes fondamentales et comprend quatre (04) parties : la formation de familiarisation (administrative et technique), la formation de base, la formation de spécialisation initiale et la formation en cours d'emploi (FCE/OJT).

Formation de spécialisation. Elle regroupe l'ensemble des formations permettant d'acquérir des connaissances et un savoir-faire pointilleux sur un sujet technique spécifique ou dans un domaine donné.

Inspecteurs Sécurité de l'Aviation Civile : Personnels directement impliqués dans la conduite d'activités de supervision de la sécurité (p. ex. inspections, audits, etc.) auprès des exploitants aériens, organismes de formation, organismes de maintenance.

Plan de formation. Planification des formations, décrites dans le programme de formation, pour un ou plusieurs agents. Le plan de formation peut être individuel. Il permet également de recenser, de prévoir, d'hiérarchiser, de budgétiser, de mettre en œuvre et d'évaluer la formation du personnel pour une période donnée.

Politique de formation. Ensemble de stratégies qui permettent de former et de disposer d'un personnel qualifié, adéquat et en nombre suffisant afin d'accomplir efficacement les missions de l'ANAC. Elle retrace l'ensemble des actions de formation retenues pour le personnel technique et administratif.

Programme de formation. Descriptif écrit et détaillé de formations planifiées chronologiquement pour respecter une progression définie en lien avec les orientations et objectifs de formation à atteindre tels que spécifiés dans la politique de formation. Le programme de formation donne ou fait référence aux contenus et syllabus des formations.

1.2 Introduction

1.2.1 Le présent document renferme le programme de formation dédié aux inspecteurs en charge de supervision de la sécurité des opérations aériennes (OPS).

1.2.2 Le présent programme de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et du programme de formation de l'ANAC. Il porte sur la :

- formations initiale
  - familiarisation administrative et technique,
  - formation de base,
  - formation de spécialisation initiale et
  - formation en cours d'emploi (FCE/OJT)

- continue (périodique ou recyclage)

afin d'acquérir et de maintenir le niveau requis de connaissance, d'aptitude, de compétence et de qualification nécessaire aux tâches et responsabilités des inspecteurs et du personnel technique.

1.2.3 Il recense les types de formation et les classe par ordre de priorité. Un budget adéquat est alloué par la Direction Générale de l'ANAC pour sa mise en œuvre effective.

1.3 Recrutement

Les exigences de recrutement sont spécifiées dans la décision n° 001492/ANAC/DG du 18 mars 2016 portant conditions de qualification et de nomination des inspecteurs de l'Aviation Civile et sont complétées par les fiches de description d'emploi afférentes. Elles varient selon le domaine d'inspection considérée.

1.4 Mise en œuvre du programme de formation

1.4.1 Le programme de formation est mis en œuvre à travers un plan triennal de formation. Ce plan triennal sert de base à l'élaboration du planning annuel des formations à prévoir dans l'élaboration du budget de l'ANAC.

1.4.2 Dans le cadre du suivi du plan triennal, des fiches individuelles de suivi et d'évaluation des formations sont élaborées, et les dossiers individuels de formation des inspecteurs et du personnel technique sont tenus à jour par le service en charge de la formation.

1.5 Mise à jour du programme de formation

Le programme de formation est établi et maintenu à jour sous la responsabilité du Directeur en charge de la sécurité des vols. Il est régulièrement révisé pour refléter tout changement significatif suivant les impératifs dictés par la réglementation et la supervision de la sécurité dans le domaine OPS.

1.6 Déclaration de politique de formation

1.6.1 La politique de formation de l'ANAC est décrite dans la décision n°0068/ANAC/DG/DAAF/SDARH/SF du 05 décembre 2018 portant adoption de la politique du personnel ANAC.
La politique de formation signée par le Directeur Général de l'ANAC est présentée en annexe 3 du présent manuel.

1.6.2 L'ANAC s'engage, à travers l'application rigoureuse de ce programme de formation et à travers d'autres outils complémentaires, à se doter de cadres compétents, capables

de mener à bien la supervision de la sécurité dans le domaine OPS. Pour se faire, elle se donne les moyens de fournir à son personnel technique des formations lui permettant d'acquérir un niveau de compétence au moins égal à celui de l'exploitant.

1.6.3 Le Directeur Général de l'ANAC veille à la mise en œuvre des différentes étapes du processus de formation.

1.7 Progression de la formation des inspecteurs

La progression de la formation des inspecteurs est décrite à la figure suivante :

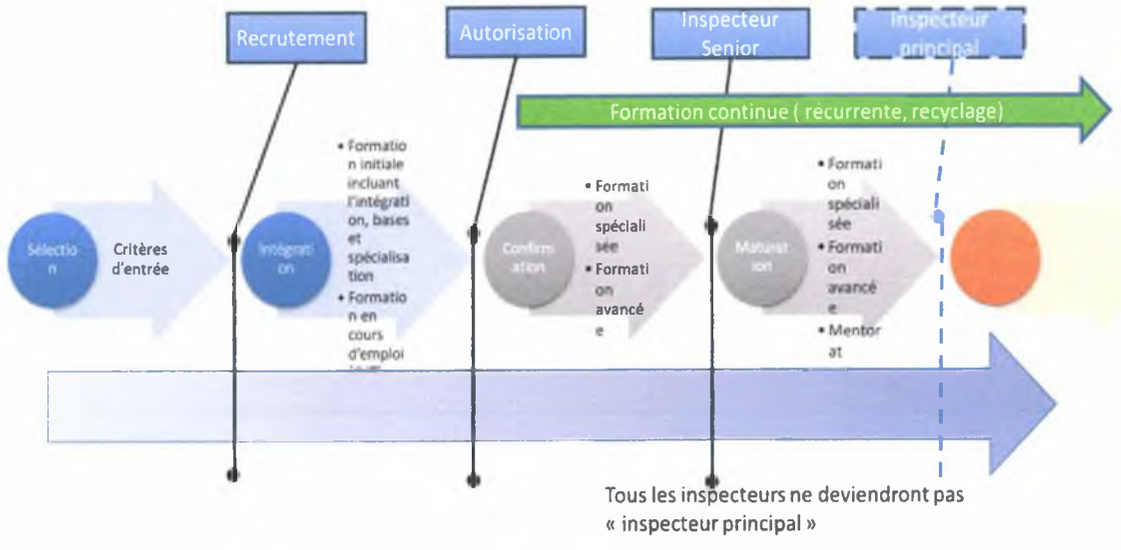

Figure 1 : Processus de recrutement et de formation d'un inspecteur

Lorsqu'un agent technique est recruté, il suit une formation initiale en qualité d'inspecteur stagiaire.
Une fois que l'inspecteur stagiaire a terminé avec succès sa formation initiale il est nommé inspecteur titulaire (*jalon autorisation sur la figure 1*).
Il peut effectuer des tâches et des activités d'autorisation et d'inspection de base en vue de démontrer les compétences attendues d'un inspecteur de sécurité de l'aviation civile (ISAC) débutant.

Après sa titularisation, il suit une formation spécialisée et avancée et peut devenir inspecteur sénior.
Durant cette phase d'autorisation, l'ISAC acquiert progressivement de l'expérience. Ils continuent d'effectuer les mêmes tâches mais dans des contextes opérationnels de plus en plus complexes.

L'inspecteur sénior après avoir suivi une formation spécialisée et avancée peut devenir inspecteur principal.

Pendant la phase d'inspecteur senior, les ISAC démontreront l'ensemble des compétences identifiées et pourront diriger des équipes d'inspection, exécuter des activités et des tâches associées à un contexte opérationnel très complexe et guider d'autres ISAC pour les aider dans l'acquisition et le maintien de compétences.

Les inspecteurs principaux exécutent des tâches qui vont au-delà des activités des ISAC décrites dans ce manuel. Ils participent par exemple, à l'élaboration de la règlementation et à la résolution de problèmes de sécurité complexes.

Les compétences des inspecteurs seniors et principaux pourront être acquises ou maintenues par la mise en place d'un programme de formation avancée et de perfectionnement.

CHAPITRE 2 : PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation du personnel d'inspection OPS comprend les différents types de formations suivants :

2.1 Formation initiale

Elle porte sur l'acquisition de nouvelles connaissances minimales et fondamentales pour préparer le futur inspecteur à sa fonction et comprend quatre (04) parties :

- la formation introductive ou familiarisation ;
- la formation de base ; et
- la formation de spécialisation initiale dans les sous-domaines OPS ;
- la formation en cours d'emploi (FCE/OJT).

Les modules de la formation introductive et de la formation de base sont listés dans le tableau 1 et ceux de la formation de spécialisation initiale sont listés dans le tableau 2.

2.1.1 Formation introductive

2.1.1.1 La formation introductive se décline en deux phases :

- la familiarisation administrative et ;
- la familiarisation technique.

2.1.1.2 *Familiarisation administrative*

Il s'agit pour les nouvelles recrues de se familiariser avec la vision, la mission, les politiques, l'organisation et le fonctionnement de l'ANAC.
Les cours de formation dans cette catégorie sont conçus aussi pour fournir au nouvel employé les procédures administratives liées à des éléments tels que les horaires de travail, l'assiduité, les congés, les missions, les paies, la conduite et la discipline, la déontologie, la retraite, etc.

2.1.1.3 *Familiarisation technique*

Les cours de formation dans cette catégorie sont conçus pour fournir au nouvel employé l'historique des obligations de l'ANAC, le système de l'aviation civile ivoirienne, la règlementation nationale, le rôle de l'OACI et ses annexes, la mission de la Sous-Direction des opérations aériennes, etc.

2.1.2 Formation de base

A l'issue de cette partie de la formation initiale, les stagiaires devraient être en mesure de comprendre, connaître et démontrer l'utilisation d'un ensemble commun de principes, de méthodologies et de normes de service.

		Opérations sol	Opérations vol	Sécurité cabine	Marchandises dangereuses
Formation initiale	**Formation introductive (Endoctrinement)**				
	Familiarisation administrative	X	X	X	X
	Familiarisation technique	X	X	X	X
	Formation de base				
	Manuel de certification et de surveillance continue des entreprises de transport aérien	X	X	X	X
	Procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue	X	X	X	X
	Cours d'inspecteur de supervision de la sécurité des opérations aériennes (ex : GSI OPS)	X	X	X	X
	Techniques d'audit	X	X	X	X
	Cours OACI SSP/SMS	X	X	X	X
	Facteurs humains	X	X	X	X
	Sûreté (1 2 3 base)	X	X	X	X
	Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510)	X	X	X	X

Tableau 1 : Modules de la formation introductive et de la formation de base

2.1.3 Formation de spécialisation initiale

À l'issue de cette formation de spécialisation initiale, les inspecteurs stagiaires OPS sont prêts à entreprendre la formation en cours d'emploi (FCE ou OJT) et ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour exécuter les fonctions et les tâches au sein de leur domaine de spécialisation assigné.

		Opérations sol	Opérations vol	Sécurité cabine	Marchandises dangereuses
Formation initiale	**Formation de spécialisation initiale OPS**				
	Examen et approbation des manuels des exploitants (MANEX, MEL, MANUEL MD, etc.)	X	X	X	X
	Approbations opérationnelles spécifiques (RVSM, EDTO, LVO/LVP, MNPS, PBN, EFB)	x	x		
	Sécurité cabine			x	
	SAFA/SANA	X	X	X	X
	Procédure de test en vol		X		
	Agent technique d'exploitation (ATE)	X			
	Enquête accident d'aviation	x	x	x	x
	Gestion des risques de sécurité	X	X	X	X
	Etudes aéronautique et évaluation de risques	X	X	X	X
	Marchandises dangereuses cat 6	X	X	X	X
	Aéronef télépiloté	X	X		

Tableau 2 : Modules de la formation de spécialisation initiale

La formation introductive et de base est obligatoire pour tous les inspecteurs OPS avant leur nomination en qualité d'inspecteur titulaire.

En ce qui concerne les formations de spécialisation, elles se font en fonction de la spécialisation de l'inspecteur. Les formations suivantes sont obligatoires avant la nomination de l'inspecteur stagiaire en qualité d'inspecteur titulaire en fonction de sa spécialité.

- Inspecteur OPS SOL :
  - Examen et approbation des manuels des exploitants ;
- Inspecteur OPS Vol :
  - Examen et approbation des manuels des exploitants ;
  - Procédure de test en vol ;
- Inspecteur OPS sécurité cabine ;
  - Examen et approbation des manuels des exploitants ;
  - Sécurité cabine ;
- Inspecteur OPS marchandises dangereuses :
  - Examen et approbation des manuels des exploitants ;
  - Marchandises dangereuses cat 6

Les formations spécialisées ci-dessous peuvent être effectuées par les inspecteurs après leurs nominations d'inspecteurs titulaires. Dans tous les cas, ils ne pourront signer des documents ou des approbations tâches liées à ces domaines qu'après la réalisation des formations associées :

- Approbations opérationnelles spécifiques (RVSM, EDTO, LVO/LVP, MNPS, PBN, EFB) ;
- SAFA/SANA ;
- Agent technique d'exploitation (ATE) ;
- Enquête accident d'aviation ;
- Gestion des risques de sécurité ;
- Etudes aéronautique et évaluation de risques.

2.1.4 Formation en cours d'emploi (FCE/OJT)

2.1.4.1 La formation en cours d'emploi est une activité à laquelle des agents techniques et inspecteurs sont soumis dans le but d'acquérir des compétences professionnelles et les aptitudes techniques nécessaires à leurs tâches.

2.1.4.2 Les FCE ont également pour objet de familiariser le personnel technique aux activités et aux inspections/audits dans un environnement réel opérationnel.

2.1.4.3 Les FCE se font à l'ANAC ou à l'étranger s'il y a lieu.

2.1.4.4 Périmètre de la FCE

La FCE est assurée par un tuteur (inspecteur chevronné et expérimenté) suivant le périmètre de son habilitation. Les agents nouvellement recrutés, et les inspecteurs en transition vers une nouvelle position (stagiaire, titulaire, sénior, principal) sont confiés à un inspecteur chevronné et qualifié qui est responsable de l'encadrement de l'inspecteur pour l'achèvement de la FCE.

La FCE comporte trois (03) niveaux :

- ✓ **Niveau 1** : Familiarisation avec les outils et les orientations pertinentes de l'ANAC associés à la tâche à effectuer.

- ✓ **Niveau 2** : L'inspecteur pressenti observe son tuteur (inspecteur chevronné désigné) exécutant une tâche d'inspection/audit ou une série d'activité. Il s'agit de la phase d'observation.

- ✓ **Niveau 3** : L'inspecteur chevronné et expérimenté observe l'inspecteur stagiaire effectuant les activités ou tâches d'inspection/audit. Il s'agit de la phase de travail sous la supervision de l'inspecteur chevronné et expérimenté.

2.1.4.5 Durée, thèmes et conduite de la FCE/OJT

Après la réussite au test de validation les inspecteurs, suivent une formation pratique sur le terrain sous la supervision d'un inspecteur titulaire chevronné. Cette formation en cours d'emploi s'étend au minimum sur une durée de **six mois (06) mois** au cours de laquelle, l'inspecteur stagiaire exécute les trois (03) niveaux de formation.

Cette formation FCE/OJT est dispensée aux inspecteurs stagiaires comme suit :

Thème 1 : Elaboration, adoption, amendement, diffusion de règlement, guides, procédures et notification de différences

A ce niveau, l'inspecteur stagiaire apprend à élaborer ou à rédiger un règlement ou une procédure.

Thème 2 : Evaluation, Approbation ou acceptation de Manuel

L'inspecteur stagiaire apprend à évaluer, accepter ou approuver les manuels ci-dessous sans s'y limiter :

- MANEX (Partie A, B, C, D)
- MEL ;
- RVSM ;
- PBN ;
- EFB ;
- Manuel de vol (AFM).

Thème 3 : Délivrance ou renouvellement d'autorisation, certification

Le stagiaire apprend de manière pratique à certifier une compagnie aérienne ou un organisme de formation le cas échéant.

Il apprend également à délivrer une autorisation.

Thème 4 : Surveillance continue

Le stagiaire apprend à faire des audits, des inspections et à résoudre les problèmes de sécurité.
L'OJT de surveillance continue est dispensée aux inspecteurs stagiaires comme suit :

- trois (03) inspections/audit sous la supervision d'un inspecteur titulaire ;
- deux (02) inspections ou l`inspecteur stagiaire établit le rapport d`inspection, les recommandations, les constats, les soumet à l`inspecteur superviseur pour évaluation ;
- une (01) inspection/audit ou l`inspecteur stagiaire réalise une inspection/ un audit en qualité de chef d'équipe. Il établit le rapport d`inspection/audit, les recommandations, les constats, les soumet à l`inspecteur superviseur pour évaluation et approbation.
- l`inspecteur superviseur dresse un rapport d`évaluation comprenant l`ensemble des points forts et points à améliorer correspondant à l'attitude, les connaissances, le savoir-faire du stagiaire, et le soumet à l`approbation du Directeur de la Sécurité des Vols (DSV). Si l'évaluation est concluante, le Directeur de la Sécurité des Vols fait une proposition de nomination au DG.
- si l'évaluation n'est pas concluante, l'inspecteur stagiaire reprend le ou les niveaux pour lesquels l'évaluation n'est pas satisfaisante pour une tâche donnée.

La FCE pour les inspecteurs stagiaires opérations aériennes porte sur connaissances essentielles assimilées au cours de :

- la formation de familiarisation,
- la formation de base et de
- la formation spécialisée

lui permettant d'exécuter les tâches incombant à un inspecteurs.
Ces tâches sont listées dans le Tableau 3 ci-dessous :

	Tâches	Opérations sol	Opérations vol	Sécurité cabine	Marchandises dangereuses
Formation OJT	Elaboration, adoption, amendement, diffusion de règlement, guides, formulaires, procédures, check list et notification de différences	X	X	X	X
	Certification d'une compagnie aérienne	X	X	X	X
	Examen et approbation des manuels des exploitants (MANEX, MEL, MANUEL MD, etc.)	X	X	X	X
	Conduite d'une inspection	X	X	X	X
	Rédaction des rapports d'actes de surveillance (audit et inspection)	X	X	X	X
	Elaboration de plan d'actions correctrices OACI	X	X	X	X
	Suivi d'un acte de supervision	X	X	X	X
	Evaluation de risque	X	X	X	X
	Examen de Simulateur de vol		X		
	Approbations opérationnelles spécifiques (RVSM, EDTO, MNPS, PBN, EFB) au sol	X	X	X	
	Approbations opérationnelles spécifiques (RVSM, EDTO, MNPS, PBN, LVP/LVO, EFB) en vol		X		
	Sécurité cabine			X	
	SAFA/SANA	X	X	X	X
	Procédure de test en vol		X		
	OJT marchandises dangereuses Catégorie 6				X

Tableau 3 : Modules de la formation en cours d'emploi (FCE/OJT)

Le formulaire utilisé pour l'évaluation finale de la formation FCE est décrit en annexe 2.

Les OJT pour les inspecteurs titulaires opérations aériennes postulant au niveau d'inspecteur sénior sont décrits en annexe 3.

2.3 Formation avancée et perfectionnement

2.3.1 L'objectif de cette formation est d'améliorer les compétences des ISAC expérimentés (seniors et principaux) afin qu'ils puissent traiter efficacement des problèmes de supervision complexes. Ces compétences sont essentielles pour

superviser efficacement l'exécution des programmes de surveillance ou diriger des équipes d'inspection multidisciplinaires.

Il existe des différences significatives entre la réalisation d'un audit de conformité technique et l'évaluation de l'efficacité d'un système. Les ISAC acquièrent des connaissances au cours de la formation initiale en matière de système de gestion de la sécurité (SMS) et d'assurance qualité (QA), mais elles sont insuffisantes pour évaluer avec précision les programmes des organisations ou structures sous supervision. Les ISAC doivent avoir une compréhension approfondie des cultures organisationnelles, des pratiques commerciales et de la dynamique de la main-d'œuvre, ainsi qu'une exposition à ces dernières, afin de pouvoir mener efficacement une évaluation des processus / résultats. Cette compréhension découle de l'expérience sur le terrain et de la formation.

2.3.2 Les inspecteurs sélectionnés pour être nommés inspecteurs principaux reçoivent une formation qui s'appuie sur leur expérience et leurs compétences pour mener des exercices détaillés d'évaluation des risques et déterminer les mesures efficaces de contrôle de ces risques. À la fin de la formation avancée, les inspecteurs principaux sont en mesure d'analyser les processus et procédures de gouvernance d'entreprise et d'évaluer avec précision leur efficacité pour garantir les plus hauts niveaux de conformité dans l'atteinte des objectifs. Ces Inspecteurs peuvent déterminer une défaillance systémique ou ponctuelle empêchant une organisation de satisfaire aux exigences. Enfin, l'Inspecteur principal pourra recommander des mesures d'atténuation et de remédiation qui pourront avoir un impact positif durable sur les niveaux de sécurité.

2.3.3 Les modules du programme de formation avancée et de perfectionnement des inspecteurs seniors et principaux figurent dans le Tableau 4 :

		Opérations sol	Opérations vol	Sécurité cabine	Marchandises dangereuses
Formation avancée et de perfectionnement	**Inspecteurs Senior**				
	Formation TIC (Training Instructor Course)	X	X	X	X
	Formation TDC (Training developer Course)	X	X	X	X
	Formation CBT LEG et ORG (OACI)	X	X	X	X
	Formation CBT USOAP-CMA OPS	X	X	X	X
	Droit aérien	X	X	X	X
	Homologation d'un organisme de formation	X	X	X	X
	Surveillance continue des exploitants	x	x	x	x
	Inspecteurs Principaux				
	Résolutions des problèmes de sécurité	X	X	X	X
	Analyse des causes-racines	X	X	X	X
	Système de Management de la Qualité (SMQ)	X	X	X	X
	Location d'aéronefs	X	X	X	X

Tableau 4 – Modules de formation avancée et de perfectionnement

2.4 Formation continue de maintien de compétence (périodique et recyclage)

2.4.1 Le maintien des connaissances et des compétences d'un inspecteur est accompli au moyen d'une formation périodique et de cours de recyclage dans tous les domaines dans lesquels il intervient.

2.4.2 Pour s'assurer que les inspecteurs opérations aériennes restent compétents et sont à jour des techniques récentes, procédures et nouveaux développements dans leurs domaines d'expertise respectifs, ils reçoivent une formation périodique par

le biais d'ateliers internes, de séminaires de formation et d'ateliers organisés par l'OACI, les écoles de formation aéronautique, les fabricants d'équipement, etc.

2.4.3 Une formation de recyclage ou périodique contient les éléments identifiés dans les cours de base, spécialisé et avancé, en plus des échanges sur toutes nouvelles exigences ou procédures qui ont été établies au cours des années précédentes, relativement aux tâches des inspecteurs. Il n'y a pas de tâches de travail additionnel associé au recyclage. Le tableau ci-dessous (Tableau n°4) indique les formations dont les inspecteurs ont besoin pour maintenir leurs compétences :

		Opérations sol	Opérations vol	Sécurité cabine	Marchandises dangereuses
Formation continue	**Formations de recyclage**				
	Études aéronautiques et évaluations de risques	X	X	X	X
	Conduite d'audits SGS	X	X	X	X
	Cours PBN		X		
	Supervision de la mise en œuvre de la PBN		X		
	Procédure de Test en vol		x		
	Cours SAFA/SANA	X	X	X	X
	Agent technique d'exploitation	x			X
	Surveillance continue des exploitants	X	X	X	X
	Formations périodiques				
	Cours SSP/SMS	X	X	X	X
	Facteurs humains	X	X	X	X
	Cours Inspecteur de supervision de la sécurité des opérations aériennes (Ex : GSI OPS)	X	X	X	X
	Examen de Simulateur de vol		X		
	Marchandises dangereuses	X	X	X	X
	Système de management de la qualité	X	X	X	X
	Technique d'audit	X	X	X	X

Tableau n°4 : Modules formation Périodique

2.4.4 La formation continue de recyclage sur un module qualifiant n'est pas obligatoire si l'inspecteur exerce régulièrement les activités professionnelles liées au module

de qualification, à moins que le module ait subi des amendements majeurs.

2.4.5 L'Annexe 1 contient la description des différents modules de la formation continue.

2.4.6 Ces formations théoriques et/ou pratiques sont sanctionnées par des certificats ou attestations.

AAPPENDICE 1 : DESCRIPTION DES MODULES

1. Familiarisation du nouvel employé

Titre du cours	Familiarisation du nouvel employé
Profil de formation	Services opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale introductive
Durée du cours	20 jours
Objectifs du cours	Familiariser le nouvel agent avec l'organisation et le fonctionnement des différentes directions et services de l'ANAC
Description du cours	Ce cours conçu pour les nouveaux employés, est fait de visites et d'entretiens avec les différentes directions et services de l'ANAC.
Contenu du cours	A la fin de ce cours, les participants devront avoir reçu les informations sur les points suivants : • Mission, organisation et fonctionnement de l'ANAC • Plan stratégique de l'ANAC (PSD) • Rappel de la convention collective/statut général de la fonction publique • Avantages sociaux de l'employé • Temps de travail et présence • Formation et perfectionnement de l'employé • Système d'information • Gestion des ressources • Conduite éthique de l'employé • Syndicats des travailleurs • Conduite et discipline • Mission et voyage • Rédaction de mission • Mesures de sûreté • Paie • congé
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents associés	- Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'ANAC - Cadre organique ANAC - Plan stratégique de développement de l'ANAC

2. Familiarisation technique OPS

Titre du cours	Familiarisation technique OPS
Profil de formation	Services des opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale introductive
Durée de cours	40 jours
Objectif du cours	Les cours de formation dans cette catégorie sont conçus pour fournir au nouvel employé l'historique des obligations de l'ANAC, le programme de formation des inspecteurs OPS, le système de l'aviation civile ivoirienne, la règlementation nationale, le rôle de l'OACI, la Convention de Chicago et ses annexes, la mission de la Sous-Direction des Opérations Aériennes.
Contenu du cours	Cette formation est faite de plusieurs modules 1) Présentation du programme de formation OPS - description du mécanisme de formation mis en place à l'ANAC - indentification des différentes phases de la formation - indentification les différents modules de formation - indentification les différents types d'inspecteurs OPS 2) Organisation du système d'aviation civile - Description les rôles et fonctions des différents acteurs du système (MT, ANAC, BEA, ASECNA, etc.) 3) Convention de Chicago et obligations internationales - Structure de la Convention - Objectif de l'OACI - Organisation de l'OACI - Dispositions de la Convention pour la supervision de la sécurité - Normes et pratiques recommandées (SARPs) - Publications de l'OACI (Annexes et documents) - Dispositions pertinentes des annexes 1, 2, 5, 6, 18, 19 4) Cadre réglementaire de l'aviation civile en Côte d'Ivoire - description du cadre législatif et réglementaire de l'aviation civile (loi, décret, etc.) ; - identification des règlements aéronautiques de Côte d'Ivoire (RACI) - présentation de la Loi sur l'aviation civile (Ordonnance n°2018-08 du 28 janvier 2018) - présentation des Règlements RACI 3000, 3002, 3004,3006, 3007, 3008 5) Familiarisation avec la procédure de maitrise des documents - élaboration des RACI et documents associés - adoption des RACI et documents associés - amendement des RACI et documents associés - diffusion des RACI et documents associés et 6) Processus de notification des différences à l'OACI

	Ce module porte sur les points suivants : - Obligation et exigences de notification des différences - Détermination des différences - Notification des différences - Processus et procédures de gestion des différences - Cas pratique (démonstration) : 7) Fonctions et rôles des inspecteurs OPS - obligations des inspecteurs OPS - présentation des fiches de poste de la Sous-Direction OPS - présentation des fiches de postes des inspecteurs OPS (Vol, Sol, Sécurité cabine, Marchandises dangereuses) 8) Présentation de la méthode de surveillance continue (CMA) et des outils de sécurité de l'Aviation Civile des Etats (SAST) Ce module porte sur les points suivants : - Eléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité - Présentation des questions de protocoles (PQs) relatives aux services de la navigation aérienne - Elaboration d'un plan d'actions correctrices (CAP) OACI - Cadre en ligne de la CMA - Outils SAST. 9) Manuel des inspecteurs OPS - Organisation de la Sous-Direction OPS - Politique de supervision de l'ANAC - Déontologie des inspecteurs OPS - Rôles et fonctions des inspecteurs OPS - Formation et qualifications des inspecteurs OPS - Champ des inspections OPS - Equipe d'audit/inspection OPS - Liste de vérification OPS
Prérequis	Avoir suivi la familiarisation administrative
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Manuel relatif au programme de formation des inspecteurs OPS - Décision n° 001492/ANAC/DG du 18 mars 2016 portant conditions de qualification et de nomination des Inspecteurs de l'Aviation Civile - Procédure de maitrise des documents - Manuel de l'inspecteur OPS - Doc OACI 8335 - DOC OACI 9734 - Doc OACI 9735 - Présentations ANAC sur le programme de formation OPS, la Convention de Chicago et les obligations internationales, l'USOAP CMA

3. Cours sur le Manuel de certification et de surveillance continue des inspecteurs OPS

Titre du cours	**Manuel de certification et de surveillance continue des entreprises de transport aérien**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale de base
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Permettre aux inspecteurs stagiaires d'acquérir les connaissances basiques sur le processus de certification d'un postulant à un AOC et les compétences nécessaires à l'accomplissement efficace des activités de surveillance continues des détenteurs d'un permis d'exploitation aériennes OPS délivré par l'ANAC.
Contenu du cours	**1.** Agrément de transporteur aérien **2.** Processus de certification - Phase préliminaire (Phase I) - Phase de présentation de la demande officielle (Phase II) - Evaluation des documents (phase III) - Phase de démonstration et d'inspection (Phase IV) - Phase de certification (Phase V) **3.** Surveillance continue
Prérequis	**Formation de base (Formation introductive)**
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Cours Associés	- RACI 1510 - GSI OPS

4. Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510)

Titre du cours	Familiarisation au Manuel d'audit et d'inspection (RACI 1510)
Profil de formation	Services des Opérations Aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation initiale de base
Durée de cours	4H
Objectif du cours	Familiariser au processus d'audit et d'inspection de l'ANAC
Description du cours	Ce module de la formation initiale a été conçu pour les nouvelles recrues afin de leur présenter le processus d'audit et d'inspection en cours à l'ANAC Côte d'Ivoire.
Contenu du cours	Ce module porte sur les points suivants : - Présentation du processus d'audit et d'inspection - Elaboration d'une liste de vérification (checklist) pour les actes de supervision ; - Elaboration de fiches de constatation (FC) et de demande d'actions (FDA) - Rédaction d'un rapport d'acte de supervision
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- RACI 1510 – Manuel d'audit et d'inspection - Présentation ANAC sur le processus d'audit et d'inspection - Norme ISO 19011

5. Cours d'inspecteur de supervision de la sécurité des opérations aériennes

Titre du cours	**Cours Inspecteur de supervision de la sécurité des opérations aériennes (GSI OPS)**
Profil de formation	Services des Opérations Aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation initiale de base
Durée de cours	19 jours
Objectif du cours	Permettre au participant d'acquérir les connaissances basiques du processus de certification d'un postulant à un AOC et les compétences nécessaires à l'accomplissement efficace des activités d'inspecteurs OPS au sein de l'ANAC.
Description du cours	À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de : • Comprendre le rôle et les responsabilités d'un inspecteur OPS ; • Comprendre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et les autres règlements de l'aviation civile relatifs aux opérations aériennes (OPS) ; • Mettre à jour les mécanismes de supervision de la sécurité de l'ANAC.
Contenu du cours	Ce cours porte sur les modules suivants : • Module 1 : Les obligations de l'OACI • Module 2 : La phase préliminaire • Module 3 : Conduite d'une réunion de pré-candidature • Module 4 : Conduite d'une réunion de demande formelle • Module 5 : Evaluation d'une déclaration de conformité • Module 6 : Evaluation d'un manuel d'exploitation • Module 7 : Evaluation du système qualité • Module 8 : Evaluation d'un manuel de formation • Module 9 : Evaluation d'un manuel des agents de cabine • Module 10: Evaluation d'un manuel d'exploitation/utilisation d'un aéronef • Module 11: Evaluation de la Minimum Equipment List (MEL) • Module 12: Evaluation du manuel de performance • Module 13: Evaluation du manuel de chargement et d'assistance en ligne • Module 14: Evaluation de d'autres documents et manuels de certification • Module 15: Evaluation des installations et de la base principale d'un postulant • Module 16: Evaluation du programme de formation et des installations de formation d'un postulant • Module 17: Evaluation de la démonstration d'évacuation d'urgence et d'amerrissage
Prérequis	Avoir suivi la formation introductive (familiarisation administrative et technique)
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours GSI OPS « *Inspecteur de supervision de la sécurité des opération aériennes* » -

6. Cours sur les techniques d'audit selon la norme EN 9100

Titre du cours	**Techniques d'audit et système de management de la qualité**
Profil de formation	Opérations Aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation initiale de base /périodique
Durée de cours	10 jours
Objectif du cours	Permettre aux participants de s'approprier les différentes étapes d'un processus d'audit, des techniques et outils indispensables en situation d'audit et s'initier à la pratique d'audit interne.
Description du cours	Ce module de formation permet de s'approprier des responsabilités du responsable et membre de l'équipe d'audit, savoir définir les objectifs de l'audit et planifier l'audit. Cette formation permet de savoir comment piloter le processus d'audit et formaliser les constatations lors d'un audit.
Contenu du cours	Ce module de cours porte sur les points suivants : 1- Norme EN 9100 - Introduction - Domaine d'application - Termes et définitions - Système de management de la qualité - Management des ressources - Réalisation du produit - Mesure, analyse et amélioration 2- Techniques d'audit - Introduction à l'audit - L'auditeur - Psychologie et communication - programme d'audit - Management de l'audit (Revue documentaire, composition d'une équipe d'audit, préparation d'audit) - Check-lists - Réunion d'ouverture - Réalisation de l'audit - Réunion de clôture - Le rapport d'audit - Suivi d'audit (Non-conformité et actions correctives) - Audit d'un processus
Prérequis	Avoir suivi la formation introductive (familiarisation administrative et technique) ou la formation initiale de base
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	Techniques d'audit selon la norme EN 9100

7. Cours OACI SSP/SMS

Titre du cours	**Formation en gestion de la sécurité**
Profil de formation	Opérations aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation initiale de base /formation continue périodique
Durée de cours	Partie 1 : 10 – 14 h en ligne, Partie 2 : 05 jours en salle de classe
Objectif du cours	Fournit des principes théoriques liés à la mise en œuvre des SARP de l'OACI et des concepts fondamentaux des systèmes de gestion de la sécurité (SMS) et des programmes de sécurité de l'État (SSP). A la fin du stage, les stagiaires pourront : • Appliquer les concepts et les principes fondamentaux de la gestion de la sécurité aérienne ; • Élaborer des plans de mise en œuvre du PNS / SGS fondés sur les cadres établis dans les SARP et les documents d'orientation de l'OACI. • Effectuer ou participer à la mise en œuvre et à l'exploitation du SSP / SMS de leur organisation.
Contenu du cours	**Partie 1** Le cours comprend cinq modules : 1) les principes de base de la gestion de la sécurité ; 2) les dispositions de gestion de la sécurité ; 2A) Amendement 1 de l'annexe 19 ; 3A) Programme de sécurité de l'État (SSP) ; et 3B) Mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité (SGS). **Partie 2 :** Système de gestion de la sécurité pour les opérationnels (SMxP) Le cours SMxP se concentre sur la gestion des risques de sécurité et l'assurance de la sécurité. Il vise à fournir au personnel qualifié du système de gestion de la sécurité (SGS) une application complète des processus de gestion de la sécurité opérationnelle et des exemples pratiques sur l'utilisation des outils informatiques pour améliorer l'efficience et l'efficacité des activités de gestion de la sécurité. Le cours comprend les modules suivants : • Données de sécurité et collecte d'informations de sécurité • Identification des dangers • Gestion des risques de sécurité • Enquêtes sur les accidents et les incidents • Données de sécurité et analyse des informations de sécurité • Gestion du changement • Audits de sécurité et enquêtes • Surveillance de la performance de sécurité
Prérequis	Avoir achevé la formation initiale introductive (familiarisation)
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents associés	
Cours Associés	Cours OACI SMTP (Safety Management Training Programme)

8. Facteurs humains

Titre du cours	**Cours sur les facteurs humains**
Profil de formation	Opérations Aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Initiale de base/périodique
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	• Approfondir les concepts de base des Facteurs Humains dans le cadre des SGS. • Aborder les aspects psychosociologiques de la Culture de la Sécurité afin d'intégrer la gestion des Facteurs Humains dans les SGS.
Contenu du cours	**1. Les facteurs humains** - Introduction aux facteurs humains - Physiologie et sécurité aérienne (effets de l'altitude, accélérations, vibrations, illusions sensorielles, hygiène de vie). **2. Performances humaines** - Place des facteurs humains dans les systèmes sociotechniques - Fonctionnement intellectuel (mémoire, schémas, représentations, expertise, charge de travail) - Aspects psychologiques et psychosociologiques (comportement, personnalité, émotions, stress) - Principaux facteurs de perturbation du fonctionnement intellectuel. **3. Amélioration des performances humaines** - Méthodes individuelles et organisationnelles - L'automatisation (apports et limites). Exemple de programme de prévention lié aux facteurs humains - Gestion de la vigilance et de la fatigue sur les vols long courrier.
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	
Cours associés	- IFSA (code : FH)

9. Cours Sûreté (1 2 3 base)

Titre du cours	123 base en sûreté aéroportuaire
Profil de formation	Opérations Aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation initiale de base
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Le cours a été conçu de façon à permettre aux agents OPS de : • Travailler et circuler en sécurité à l'aéroport • Communiquer et coopérer avec d'autres services de l'aéroport • Comprendre les déplacements des personnes et des véhicules ; • Comprendre la garde des zones, des installations et des aéronefs vulnérables à l'aéroport en effectuant des gardes et des patrouilles ; • Reconnaître des armes et des engins explosifs ou incendiaires • Comprendre l'inspection, le filtrage et la fouille des passagers et des bagages • Réagir aux situations d'urgence à l'aéroport
Contenu du cours	• Exposé général de l'Aviation Civile • Travailler à l'aéroport • Contrôle de l'accès des personnes • Contrôle de l'accès des véhicules • Reconnaissance des engins explosifs et des armes offensives • Procédures de fouille des bâtiments • Patrouille et garde • Filtrage des passagers et fouille physique des passagers • Equipement radioscopique conventionnel • Protection des aéronefs stationnés
Prérequis	Avoir achevé la formation initiale introductive (familiarisation)
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents associés	
Cours Associés	OACI /AVSEC 123 base

10. Cours Gestion des risques de sécurité

Titre du cours	Gestion des risques de sécurité
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale de spécialisation
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Le cours a été conçu de façon à permettre aux agents OPS : - de comprendre les problématiques liées à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité ; - d'acquérir les outils nécessaires pour l'audit du système de gestion de la sécurité de l'exploitant.
Contenu du cours	Ce cours porte sur les points suivants : 1. Introduction - La sécurité - L'accident - Leçons du passé - Concept de cause - Étude de cas - Modèle de causalité 2. Système de gestion de la sécurité - Politique et Objectifs de sécurité - Gestion du risque de sécurité - Assurance du maintien de la sécurité (garantie) - Promotion de la sécurité 3. Mise en place d'un SGS 4. Evaluation de votre SGS 5. Programme national de sécurité (PNS)
Prérequis	Avoir achevé la formation de familiarisation ANS.
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Doc OACI 9859 - Annexe 19
Cours associé	Cours IFSA Cours ENAC Cours SAA

11. Cours sur Marchandises dangereuses catégorie 6

Titre du cours	**Cours sur Marchandises dangereuses catégorie 6**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale de spécialisation/formation continue périodique
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	L'objectif de ce cours est de : - Comprendre les principes généraux et les spécifications de la réglementation en matière de marchandises dangereuses - sensibiliser et familiariser les inspecteurs OPS aux risques inhérents sur le transport aérien de marchandises dangereuses - s'assurer que les marchandises dangereuses sont transportées en toute sécurité - comprendre et de maitriser le processus de délivrance des autorisations et certificats en matière de marchandises dangereuses
Contenu du cours	Ce cours porte sur les parties suivantes : Partie 1 : Champs d'application Partie 2 : Restrictions Partie 3 : Classification Partie 4 : indentification Partie 5 : Emballage Partie 6 : Marquages à spécifications ONU Partie 7 : Marque et étiquetage Partie 8 : Documentation Partie 9 : Exemple d'expédition Partie 10 : Récapitulatif : Batteries au Lithium
Prérequis	avoir suivi la formation introductive
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Cours associé	- Cours Afrique du Sud - EASA

12. Système de management de la qualité

Titre du cours	**Cours sur le système de management de la qualité**
Profil de formation	Opérations aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement ou avancée
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	- Fournir une meilleure compréhension des quatre principales composantes du management de la qualité - Mettre en évidence la relation entre le management de la qualité et les activités de l'aviation, et examiner comment le système devrait être construit pour être plus efficace - Avoir une meilleure compréhension des normes et des concepts du management de la qualité ainsi que des fonctions des aspects organisationnelles - Assurer la satisfaction du client en utilisant les meilleures pratiques du management de la qualité et approches d'audit.
Contenu du cours	Ce module de cours porte sur les points suivants : Principes du Management - Elément du total Management de la Qualité - L'importance du leadership dans le total Management de la Qualité - Structure de l'organisation Outils de résolution de problème - Méthode d'analyse de cause racine – Planifier, Faire, Vérifier, Agir - Les sept (7) outils classiques de la qualité - Théorie des contraintes Mesure : évaluation et indicateurs - Conducteur contre résultat des indicateurs - Prise de décision quantitative Prise de décision qualitative Analyse de la capacité des processus Analyse de base du système de mesure Outils du Management de la Qualité – Approche processus Cout de la mauvaise qualité Management de la relation client
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Cours Associés	Cours SAA « *Aviation Quality Management Systems* »

13. Etudes aéronautiques et évaluations des risques

Titre du cours	**Évaluation d'impact sur la sécurité des opérations aériennes**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale de spécialisation/Périodique
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	Présenter la nécessité et le cadre des évaluations d'impact sur la sécurité des opérations aériennes. Comprendre la procédure d'établissement de celles-ci. Acquérir les connaissances pour effectuer leur analyse.
Contenu du cours	- Cadre des études de sécurité • Cadre institutionnel et réglementaire • SGS et études d'impact sur la sécurité • Les facteurs déclenchant une étude • Responsabilités et mise en œuvre • Cas des études multi-prestataires - Démarche d'une étude d'impact sur la sécurité • Modifications envisagées par l'exploitant • Identification des évènements redoutés • Évaluation des risques • Atténuation des risques • Modalités de mise en œuvre - Analyse d'une étude d'impact sur la sécurité • Rôle des services • Retour d'expériences de cas similaires - Application pratique/Travaux dirigés - Application des méthodes présentées dans le cadre de mise en situation pratique.
Prérequis	Avoir suivi au préalable des formations spécifiques telles que « Conduite d'audit SGS ».
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents associés	
Cours associé	ENAC (réf. EISA)

14. Navigation fondée sur les performances (PBN)

Titre du cours	**Cours Navigation fondée sur les performances (PBN)**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Initiale spécialisation /recyclage
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	L'objectif de ce stage viser à a) Comprendre le concept de PBN; b) Clarifier les responsabilités des Etats vis-à-vis du PBN ; c) Fournir un guide pour approbation opérationnelle ; d) Mettre en corrélation le processus d'approbation avec les spécifications individuelles de navigation ; e) Maitriser le processus d'approbation PBN.
Contenu du cours	Ce module de cours porte sur les points suivants : La formation a été articulée autour de onze (11) modules suivants : Module 1 : Processus d'approbation opérationnelle ; Module 2 : Eligibilité des aéronefs ; Module 3 : Procédures opérationnelles et formation des équipages ; Module 4 : Base de données de navigation ; Module 5 : Demande d'approbation PBN et documentation ; Module 6 : Processus simplifié ; Module 7 : Vols océaniques et les vols continentaux dans les zones isolées ; Module 8 : Spécifications en croisière pour les vols continentaux ; Module 9 : Spécifications dans les zones d'approche TMA; Module 10 : Spécification RNP APCH ; Module 11 : Spécification RNP AR APCH.
Prérequis	GSI OPS
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Doc OACI 9613 - Doc OACI 9997

15. Cours sur l'approbation des opérations spécifiques

Titre du cours	**Cours sur l'approbation des opérations spécifiques**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée/recyclage
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Comprendre le concept d'opérations d'exploitation spécifique et maitriser leur processus d'autorisation/approbation
Description du cours	Ce cours décrit le processus d'approbation des opérations spécifiques suivantes : ▪ RVSM ▪ EDTO ▪ LVO/LVP ▪ EFB
Contenu du cours	1. RVSM ▪ Historique ▪ Approbation opérationnelle RVSM ▪ Documents techniques ▪ conclusion 2. EDTO ▪ Introduction au concept ▪ Approbation opérationnelle ▪ Opérations en vol ▪ Maintenance ▪ Conclusion 3. LVO/LVP (CAT II/CAT III) ▪ Concept ▪ Concept ▪ Réglementation ▪ Infrastructures aéroportuaires ▪ Eligibilité de l'aéronef ▪ Qualification du personnel navigant technique ▪ Approbation de l'exploitant 4. EFB ▪ Introduction au concept ▪ Description de l'EFB ▪ Approbation opérationnelle ▪ Conclusion 5. MNPS
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours Airbus ou autre constructeur pour les autorités de l'aviation civile

16. Cours MMEL/MEL

Titre du cours	**Cours MMEL/MEL**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Comprendre le concept MMEL/MEL et maitriser le processus d'approbation d'une MEL
Description du cours	Ce cours décrit le processus d'approbation d'une MEL
Contenu du cours	- Présentation générale de la MMEL - MMEL et réglementation - but de la MMEL - Processus d'approbation de la MMEL - Passage de la MMEL à la MEL - MEL et réglementation - approbation de la MEL - surveillance des items défectueux de l'aéronef - scénario des pannes des systèmes d'un aéronef - exploitation d'un aéronef au-delà des tolérances de la MEL
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours Airbus pour les autorités de l'aviation civile

17. SAFA/SANA

Titre du cours	**Cours SAFA/SANA**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Maitriser le processus et la méthodologie d'inspection au sol des aéronefs étrangers et nationaux atterrissant sur les aéroports ivoiriens
Description du cours	Porte sur les techniques d'inspection SANA et SAFA
Contenu du cours	**Module 1 : Généralités** - Présentation générale - Règlementation - Exigence de l'OACI - Evaluation des aspects techniques de sécurité - Base de données **Module 2. Processus d'inspection SAFA** - Check-list SAFA en détail (les items A01-A12) ; - Check-list SAFA en détail (les items A13-A24) ; - Check-list SAFA en détail (les items B) ; - Check-list SAFA en détail (les items C, D et E).
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours SENASA (EASA)

18. Enquêtes accidents

Titre du cours	**Cours enquêtes accidents d'aviation**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Donner les outils permettant aux inspecteurs de pourvoir participer à une enquête de première information
Contenu du cours	- Concepts de base de la sécurité, Continuum des accidents, Culture de sécurité, Mécanisme de l'accident, Modèle systémique de causalité. - Conduite des enquêtes techniques, Réglementations internationale et tolérances, Répartition des rôles - Procédures de départs, Généralités arrivées et approche IFR Techniques d'enquêtes, Consignes en cas d'accident et gestion de la crise, Mesures préparatoires, Investigations sur le site et sur l'épave, Enregistreurs de bord et mémoires non-volatiles, Examen des systèmes et instruments, Examen des traces d'incendie, Recommandations de sécurité
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours

19. Sécurité cabine

Titre du cours	**Cours Sécurité cabine (y compris OJT)**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée
Durée de cours	02 jours
Objectif du cours	Acquérir les compétences pour effectuer les tâches d'inspection sécurité cabine.
Description du cours	Le cours est axé sur le rôle de l'inspecteur sécurité cabine, les inspections opérationnelles et sur les rapports et compte rendus d'inspection.
Contenu du cours	- Objectifs des inspections sécurités cabine ; - Items à inspecter ; - Rappels des références règlementaires ; - Rôle des inspecteurs sécurité cabine ; - Inspections opérationnelles ; - Exemple de liste de vérification d'inspection ; - Rapport et compte rendus d'inspection. -
Prérequis	Avoir été PNT ou PNC dans une compagnie aérienne
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours d'institut Mermoz-Rungis/Orly

20. Simulateur de vol

Titre du cours	**Cours simulateur de vol**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation périodique des inspecteurs en vol
Durée de cours	02 jours
Objectif du cours	Maintenir à jour la qualification des inspecteurs en vol
Description du cours	Ce cours est axé sur les entrainements simulateurs (E1) et les contrôles simulateurs (C1) des inspecteurs en vol.
Contenu du cours	- Circuit électrique - Circuit hydraulique - Traitement des pannes - procédures de vol aux instruments (IR)
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours au centre de formation Air France, Tunis, Addis Abéba, Farnborough

21. Procédures de test en vol

Titre du cours	**Cours Procédures de test en vol**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée/ recyclage
Durée de cours	01 jour
Objectif du cours	Maitriser les techniques d'inspection en vol d'un aéronef.
Description du cours	Ce cours s'adresse aux inspecteurs en vol au sein d'une administration d'aviation civile pour leur permettre de maitriser les techniques et procédures d'inspection en vol.
Contenu du cours	1. Définition de l'inspection en vol 2. Intégration dans un service de l'Autorité : - Rattachement direct au DG - Liens avec les autres services 3. Missions : - Régaliennes - Certification opérationnelle - Surveillance : IOSA/LOSA 4. Choix des inspecteurs : - Définition du poste - Convention avec les compagnies aériennes - Niveau de recrutement - Qualifications de types recherchées
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours Mermoz, ENAC

22. Examen, acceptation ou approbation des manuels des exploitants

Titre du cours	**Cours sur Examen, acceptation ou approbation des manuels des exploitants**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation initiale spécialisée
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Donner les outils aux inspecteurs stagiaires afin d'évaluer, analyser et soumettre leur avis pour une approbation ou une acceptation des manuels des exploitants
Description du cours	Ce cours s'adresse aux stagiaires OPS pour leur permettre d'acquérir les outils nécessaires pour l'évaluation des manuels des exploitants.
Contenu du cours	1. Manuel d'exploitation : - Partie A - Partie B - Partie C - Partie D 2. MEL 3. Manuel MD 4. Manuel SGS 5. Manuel Qualité
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours interne ANAC

23. Agent technique d'exploitation

Titre du cours	**Cours**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation
Durée de cours	4 semaines
Objectif du cours	Permettre au participant d'acquérir les connaissances basiques de l'aéronautique et les compétences nécessaires à l'accomplissement efficaces et des tâches en rapport avec les opérations aériennes.
Description du cours	Ce cours s'adresse aux inspecteurs sol pour leur donner les outils nécessaires pour mieux superviser les opérations sol d'une compagnie aérienne.
Contenu du cours	- Préparation d'un vol - Documentation aéronautique - Aérotechnique - Circulation aérienne - Météorologie - Système avion - Masse et centrage - Navigation aérienne - Préparation complète de vol - Marchandises dangereuse Cat 10 - Sureté aéroportuaire 11.2.6.2 et 11.2.3.8
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours

24. Formation des instructeurs (TIC)

Titre du cours	**Cours de formation des instructeurs**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Avancée et de perfectionnement
Durée de cours	10 jours
Objectif du cours	Le cours TIC a pour objectifs de : - Rendre les participants capables de conduire méthodiquement des cours de formation en conformité avec le cadre OACI de compétence de l'instructeur et de développer les stratégies de formation requises pour la dispense de ces cours. - Former les instructeurs à l'exploitation d'une Malette Pédagogique Normalisée (MPN) pour dispenser aussi bien un cours conventionnel qu'un cours basé sur la méthodologie TRAINAIR PLUS.
Description du cours	Ce module de la formation avancée et de perfectionnement s'adresse aux Inspecteurs seniors et principaux afin de leur donner les outils pour l'instruction sur site du personnel technique OPS
Contenu du cours	- Préparation de l'environnement de formation y compris les aménagements, les équipements et les supports pédagogiques ; - Gestion des stagiaires en utilisant des stratégies de formation efficaces ; - Dispense du cours en utilisant diverses méthodes pédagogiques en fonction des besoins de la formation ; - Evaluation des stagiaires d'une manière appropriée, objective et correcte ; et - Evaluation efficace du cours.
Prérequis	Etre nommé inspecteur Etre nommé instructeur ou en passe de le devenir
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	-
Cours associés	- Cours TIC ERNAM Sénégal - Cours TIC AFSAC Tunisie

25. Formation des concepteurs de cours (TDC)

Titre du cours	**Formation des concepteurs de cours (TDC)**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Avancée et de perfectionnement
Durée de cours	10 jours
Objectif du cours	Renforcer la capacité du personnel d'encadrement OPS pour le développement et la conception de cours fondés sur la compétence ainsi que des mallettes pédagogiques normalisées (MPN), dans le domaine de l'aviation civile en conformité avec le Guide de conception de cours, Méthode de formation fondée sur les compétences (Doc 9941).
Description du cours	A la fin du cours, les participants seront capables : - D'appliquer la méthodologie de conception de cours spécifique au programme TRAINAIR PLUS de l'OACI dans la conception de MPN de haute qualité - De coopérer avec les spécialistes du contenu dans le processus de conception des MPN
Contenu du cours	Cette formation est constituée des modules suivants : - Etudes préliminaires - Analyse des emplois ; - Analyse des tâches et de la population cible ; - Conception des programmes - Conception des modules de formation ; - Production et essai de mise au point ; - Evaluation.
Prérequis	Être inspecteur d'aviation civile
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	Doc OACI 9941 - Méthode de formation fondée sur les compétences
Cours associés	Cours OACI TDC TRAINAIR Plus

26. Surveillance des exploitants aériens

Titre du cours	**Cours Inspecteur de supervision de la sécurité opérations aériennes**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	spécialisée/périodique
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	Donner un aperçu de la Convention de Chicago ainsi que des obligations qui en découlent pour les Etats contractants.
Description du cours	Ce module a été conçu pour les inspecteurs OPS afin de leur présenter le processus de surveillance ainsi que les responsabilités de la Sous-Direction des opérations aériennes
Contenu du cours	Ce module de cours porte sur les procédures pour la surveillance des exploitants aériens et aborde les sujets suivants : - Législation et réglementation nationales pour la surveillance des exploitants aériens P - Elaboration de programme de surveillance - Conduite d'inspections - Programmes de formation - Documentation des résultats d'inspection - Inspection des Installations et équipements - Bilan des activités de surveillance
Prérequis	Aucun
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	
Cours associés	ENAC FAA training center

27. Formation CBT USOAP-CMA OPS

Titre du cours	**Formation assistée par ordinateur pour la méthode de surveillance continue du programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Perfectionnement et avancée
Durée de cours	Course en ligne Approximativement 40 à 60 heures pour les deux phases. Les participants ont six (06) mois à partir de leur date d'inscription pour achever le cours
Objectif du cours	Cette formation permet d'aider les experts dans la préparation des activités de l'USOAP CMA. Il met en évidence le contenu essentiel des questions de protocole, en les reliant aux documents associés de l'OACI, y compris les annexes de l'OACI et les éléments indicatifs associés dans les domaines d'audit suivants : - législation de base et réglementation de l'aviation civile (LEG) ; - organisation de l'aviation civile (ORG), et - opérations aériennes (OPS)
Description du cours	- Fournit au personnel d'inspection de l'ANAC des informations sur les concepts et la méthodologie de l'USOAP ; - permet aux experts sécurité de l'aviation au sein de l'ANAC d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les domaines d'audit de l'OACI pertinents pour leur domaine d'expertise ; et - aide les États et les experts du secteur à mieux comprendre les performances de la supervision de la sécurité dans leurs domaines d'audit respectifs.
Contenu du cours	Cette formation est divisée en quatre parties : PHASE 1 : Partie 1 - Modules de base de l'audit - Communication efficace, - principes d'audit, - techniques d'audit, - constitution d'une équipe, - gestion du temps, - prise de parole en public. Partie 2 - Modules d'audit USOAP - Aperçu de l'USOAP de l'OACI, - Eléments cruciaux d'un système efficace de supervision de la sécurité par l'État et - aperçu des outils d'audit de l'USOAP. Partie 3 - Modules ICVM - Evolution de l'USOAP vers la CMA, - suivi de l'établissement et de la mise en œuvre de l'ICVM, - aperçu du processus, - phase préalable à la mission, - phase sur site et - phase ultérieure. Examen final de la phase 1

	PHASE 2 : (Examen des connaissances du domaine d'audit technique) Partie 4 - Modules de domaine d'audit et examen final : - Législation primaire de base et réglementation de l'aviation civile (LEG) - organisation de l'aviation civile (ORG) ; - Opérations aériennes (OPS)
Prérequis	Etre inspecteur OPS et associée aux activités USOAP-CMA
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours CBT LEG/ORG/OPS

28. Formation CBT USOAP-LEG/ORG

Titre du cours	**Formation assistée par ordinateur pour la méthode de surveillance continue du programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Perfectionnement et avancée
Durée de cours	Course en ligne Les participants ont six (06) mois à partir de leur date d'inscription pour achever le cours
Objectif du cours	Cette formation permet d'aider les experts dans la préparation des activités de l'USOAP CMA. Il met en évidence le contenu essentiel des questions de protocole, en les reliant aux documents associés de l'OACI, y compris les annexes de l'OACI et les éléments indicatifs associés dans les domaines d'audit suivants : - législation de base et réglementation de l'aviation civile (LEG) ; - organisation de l'aviation civile (ORG), et
Description du cours	Fournit au personnel d'inspection de l'ANAC des informations sur les concepts et la méthodologie de l'USOAP ;
Contenu du cours	Cette formation est axée sur la partie 4 de la formation CBT : Partie 4 - Modules de domaine d'audit et examen final : - Législation primaire de base et réglementation de l'aviation civile (LEG) - organisation de l'aviation civile (ORG) ;
Prérequis	Etre inspecteur OPS et associée aux activités USOAP-CMA
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	Cours CBT LEG/ORG

29. Cours de Droit aérien

Titre du cours	**Cours de droit aérien**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Perfectionnement et avancée
Durée de cours	05 jours
Objectif du cours	Il a pour objectif de donner aux inspecteurs opérations aériennes les clés pour mieux connaitre et comprendre les problématiques juridiques des principaux acteurs du transport aérien (types de dossiers, réglementation utilisée, problématiques et solutions apportées...)
Description du cours	
Contenu du cours	- Les missions du service juridique d'une autorité nationale - La responsabilité pénale dans l'aéronautique - Les problématiques juridiques d'un constructeur aéronautique - Les missions et les problématiques juridiques des aéroports - Les missions et les problématiques juridiques des compagnies aériennes - Statut juridique et rôle du commandant de bord - l'expertise judiciaire
Prérequis	Inspecteurs opérations aériennes
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	- Cours IFURTA Droit Aérien-Les acteurs

30. Analyse des causes racines

Titre du cours	**Analyse des causes racines**
Profil de formation	Opérations aériennes (OPS)
Catégorie de formation	Avancée et de perfectionnement
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	- Connaître et comprendre les outils et les méthodes d'analyse et de recherche de causes racines - Mettre en œuvre les outils d'analyse des causes racines - Sélectionner des solutions efficientes pour traiter les causes racines - Mettre en place des solutions efficientes et corriger un problème - Piloter efficacement la démarche d'analyse d'un problème
Contenu du cours	Présentation de la démarche Outils associés à l'analyse et au traitement d'un problème - QQOQCCP, - Feuille de relevés, Pareto, criticité… - Objectif d'amélioration - Brainstorming, - 5M, 5 pourquoi… - Boîte à 9 cases - Indicateur de suivi Cas pratiques
Prérequis	Être inspecteur d'aviation civile
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	
Cours associés	

31. Résolution des problèmes de sécurité

Titre du cours	**Résolution des problèmes de sécurité**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Avancée et de perfectionnement
Durée de cours	5 jours
Objectif du cours	À la fin de ce cours, l'inspecteur sera capable de : - Développer et appliquer les processus et procédures appropriés pour résoudre les problèmes de sécurité - Préparer des manuels d'application et des documents d'orientation - Adopter les meilleures pratiques dans les enquêtes et les entretiens - Comprendre l'obligation d'un État dans la résolution des problèmes de sécurité.
Contenu du cours	Cette formation est constituée des modules suivants : - Documentation de l'OACI relative à la résolution des problèmes de sécurité - les responsabilités de l'Etat et des exploitants - les responsabilités et autorité de l'inspecteur - Processus d'application - format et contenu d'un manuel d'exécution - outils communs de décision d'application - processus de décision d'application (EDP) - évaluation des risques - philosophie des mesures d'application - Principes et techniques dans les entretiens et les enquêtes - interprétation de la réglementation - planification de l'enquête - types de preuves - préparation et planification des entretiens - structure de l'entretien - méthodes pour les entretiens - gestion de la sécurité - processus d'audit et attentes - erreurs et violations - juste culture et sécurité - types de comportement dangereux - le modèle de Reason
Prérequis	Être inspecteur d'aviation civile Avoir suivi la formation sur l'analyse des causes racines
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	
Cours associés	FAA training center

32. Cours sur la location d'aéronefs

Titre du cours	**Cours sur la location d'aéronefs**
Profil de formation	Opérations aériennes
Catégorie de formation	Formation de perfectionnement et avancée
Durée de cours	
Objectif du cours	Comprendre et maitriser le processus de location d'un aéronef
Description du cours	Ce cours est destiné aux inspecteurs stagiaires ou titulaires pour leur donner les outils nécessaires pour approuver ou autoriser une location d'aéronef.
Contenu du cours	- Présentation de la problématique de location - Contrat de location - Affrètement ou location avec équipage complet - Location sans équipage - Le cadre réglementaire - Transfert de responsabilité (article 83-bis) - Procédure de location et utilisation de la liste de vérification (check-list) - Evaluation d'un dossier de location/affrètement
Prérequis	
Date d'édition	Janvier 2019, version 1
Date de révision	
Documents Associés	
Cours associés	

Appendice 2 : FICHES D'EVALUATION FCE

Fiche d'évaluation FCE Niveau 1

Noms et Prénoms du stagiaire	Tâche évaluée	Date de l'évaluation

Pour valider le niveau 1 de la FCE, le stagiaire doit donner des réponses acceptables (à moins que le point ne soit pas applicable pour la tâche évaluée).

	N/A	Non satisfaisant		satisfaisant	
Le stagiaire peut identifier le matériel nécessaire à l'exécution de la tâche		N'arrive pas à identifier le matériel nécessaire	Peut identifier une partie du matériel	Peut identifier la grande partie du matériel	Peut identifier tout le matériel
Le stagiaire peut définir les termes et définitions clés relatives à la tâche		Ne peut pas définir les termes	Peut définir quelques termes	Peut définir la plupart des termes	Peut Définir tous les termes
Le stagiaire peut expliquer comment la tâche est initiée		Ne peut pas expliquer comment la tâche est initiée	Peut expliquer comment la tâche est initiée par certaines sources	Peut expliquer comment la tâche est initiée pour la plupart des sources	Peut expliquer comment la tâche est initiée pour toutes les sources
Le stagiaire peut identifier les livrables de la tâche		Ne peut pas identifier les livrables de la tâches	Peut identifier quelques livrables de la tâches	Peut identifier la plupart des livrables de la tâches	Peut identifier tous les livrables de la tâches
Le stagiaire peut expliquer comment la tâche est documentée et que la tâche est achevée		Ne peut pas expliquer comment la tâche est documentée		Peut décrire la méthode ou indiquer les formulaires utilisés	Peut décrire la méthode et indiquer les formulaires utilisés

Nom de l'Instructeur/Evaluateur:

Date et signature:

Fiche d'évaluation FCE Niveau 2

Nom et Prénoms du stagiaire	Tâche évaluée	Date de l'évaluation

Pour valider le niveau II de la FCE, le stagiaire doit fournir des réponses acceptables aux éléments ci-après (sauf si cela ne s'applique pas pour la tâche).

	N/A	Non satisfaisant		Satisfaisant	
Le stagiaire peut-il décrire la séquence des étapes nécessaires pour réaliser la tâche ?		Ne peut pas décrire la séquence des étapes	Peut décrire en partie la séquence des étapes	Décrit une grande partie de la séquence des étapes	Décrit la séquence des étapes avec précision
Le stagiaire peut-il décrire tout le matériel nécessaire (formulaires, équipements) pour réaliser la tâche ?		Ne peut pas décrire le matériel utilisé	Peut décrire une partie du matériel utilisé	Décrit la plupart du matériel utilisé	Décrit tout le matériel ainsi que leur usage avec précision
Le stagiaire peut-il décrire les interactions avec le personnel des autres Directions de l'ANAC pour accomplir la tâche ?		N'arrive pas à décrire les interactions avec les autres agents ou personnel	Décrit quelques interactions avec précision	Décrit la majorité des interactions avec précision	Décrit toutes les interactions possibles avec précision
Le stagiaire peut-il décrire les actions de coordination nécessaires avec l'exploitant ?		Ne peut pas décrire les coordinations nécessaires avec l'exploitant	Décrit quelques-unes des coordinations	Décrit la plupart des coordinations à faire avec l'exploitant	Décrit avec précision toutes les coordinations à faire avec l'exploitant

Nom de l'Instructeur/Evaluateur

Date et signature:

Fiche d'évaluation FCE Niveau 3

Nom de l'inspecteur stagiaire : **Date/Période d'évaluation :** **Heure début : heure fin :**	**Référence Acte de supervision (audit/inspection) :** **Nom Inspecteur Superviseur :** **Fonction :**

Rubriques ou item à évaluer	Note	Observations
PREPARATION DE L'ACTE (AUDIT/INSPECTION)		
Compréhension du sujet ou thème	/10	
Cohérence de la lettre de notification	/10	
Cohérence de la revue documentaire	/10	
Cohérence du plan	/10	
Elaboration du questionnaire (checklist) • Références réglementaires • Formulation des questions • Eléments de preuves à vérifier • Cohérence du questionnaire	/05 /05 /05 /05	
REALISATION DE L'ACTE		
Renseignement de la checklist	/10	
Renseignement des fiches de constatation (FC)	/10	
Prise de contact ▪ Interlocuteurs variés ▪ Choix appropriés	/05 /05	
Attitude • Respect • Ecoute	/05 /05	

Prise d'information • Appropriée en fonction des besoins • Observations • Entretiens • Consultation de documents • Recueil de preuves • Recoupements • Echantillonnage	/05 /05 /05 /05 /05 /05 /05	
Technique • Questionnement • Reformulation	/05 /05	
Compétence • Objectivité • Coopération	/05 /05	
RAPPORT D'ACTE		
Cohérence du rapport d'audit	/10	
Formulation des constatations	/10	
Catégorisation des écarts	/10	
Liste des éléments de preuves	/10	
Elaboration du rapport dans les délais	/10	
TOTAL	**/205**	**Moyenne...../20**
Très Satisfaisant : Moyenne ≥ 16 ; **Satisfaisant :** Moyenne [10-15] ; **Insatisfait** : Moyenne < 10		

DECISION :	**INSPECTEUR EVALUATEUR**	
	NOM ET PRENOMS	**DATE ET SIGNATURE**

APPENDICE 3 : POLITIQUE DE FORMATION

MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 05 DEC 2018

DECISION N° 006828 ANAC/DG/DAAF/SDARH/SF portant adoption de la politique de formation du personnel de l'ANAC

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;

Vu le règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;

Vu l'ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome d'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;

Vu le décret n° 2013-285 du 24 Avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée Autorité Nationale de l'Aviation en abrégé « ANAC » ;

Vu le décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant règlementation de la sécurité aérienne ;

Vu le décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sureté de l'aviation civile ;

Vu l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 aout 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décision les règlements techniques en matière de sécurité et de sureté de l'aviation civile ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

ORGANE DE REGLEMENTATION DE CONTROLE DE SURETE ET DE SECURITE DU TRANSPORT AERIEN EN COTE D'IVOIRE
07 B.P. 148 ABIDJAN 07 - Tél. : (225) 21 27 73 93 /21 27 75 33/21 58 69 00/01 - Fax : (225) 21 27 63 46 - E-mail : info@anac.ci/anac_ci@yahoo.fr

ARTICLE 1 : **Objet**

La présente décision adopte la politique de formation du personnel de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

ARTICLE 2 : **Portée**

La politique de formation annexée à la présente décision, s'applique à l'ensemble du personnel de l'ANAC.

ARTICLE 3 : **Responsabilité**

Le Directeur des Affaires Administratives et Financières et les Directeurs techniques sont responsables chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : **Entrée en vigueur**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

ANAC
Autorité Nationale de l'Aviation Civile
LE DIRECTEUR GENERAL
Sidoly SILUE

POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'ANAC

La capacité de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) à superviser la sécurité et la sûreté de l'aviation civile ne peut être effective et efficace que si elle dispose d'un personnel bien formé, compétent, qualifié et expérimenté.

La formation vise à donner au personnel de l'ANAC un niveau de compétence lui permettant d'assurer efficacement la supervision de l'industrie aéronautique.

A ce titre, un programme de formation est élaboré par les responsables de domaines et mise en œuvre par la direction en charge de la formation.

Ce programme prend en compte la formation initiale, la formation en cours d'emploi, la formation spécialisée, la formation périodique, la formation avancée et couvre tous les domaines d'activité de l'ANAC.

A travers l'application de ce programme de formation, l'ANAC s'engage à renforcer les capacités de l'ensemble de son personnel, en particulier celui en charge de la supervision de la sécurité et de la sûreté.

Les critères à prendre en compte dans la priorisation des formations sont les suivants :

- l'atteinte des objectifs de sécurité et de sûreté fixés,
- les formations de qualification des inspecteurs stagiaires ;
- le maintien des compétences et des qualifications des inspecteurs et des autres agents.

Afin d'optimiser les ressources financières et d'augmenter le nombre de bénéficiaires, les formations sur site seront privilégiées en ayant recours à des formateurs qualifiés issus de centres agréés OACI.

L'ANAC accorde une importance particulière à la formation de formateurs qualifiés et agréés OACI pour être conforme aux normes et pratiques recommandées.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de formation permettra de garantir l'efficacité et l'efficience du système.

La mise en œuvre de la présente politique nécessite l'implication et l'engagement de tout le personnel de l'ANAC.

Pour y parvenir, j'engage chaque Directeur, chacun en ce qui le concerne, à :

- définir des plans de formation pour chacun de ses agents en particulier ceux impliqués dans les activités de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,
- évaluer régulièrement l'efficacité des formations effectuées dans un souci d'amélioration continue ;
- veiller au respect des étapes des formations requises, pour s'assurer d'une meilleure préparation des bénéficiaires aux tâches qui leurs sont dévolues.

En outre, une polyvalence des inspecteurs est envisageable pour faire face au déficit en personnel technique. Dans ce cas, la spécialisation pourra se faire dans des domaines cumulables.

En tant que Directeur Général, je m'engage à :

1. Mettre en œuvre un plan de formation triennal, à en assurer la gestion et le suivi pour toutes les spécialités de manière à répondre aux normes de l'OACI et aux évolutions technologiques du secteur de l'aviation civile,
2. Garantir un plan de formation personnalisé à tout le personnel ;
3. Financer le programme et les plans de formation de l'ANAC ;
4. Evaluer les compétences du personnel y compris celles des formateurs de l'ANAC selon les critères internes ;
5. Assurer l'amélioration du niveau de la supervision de la sécurité et de la sûreté par la formation continue et la participation des inspecteurs aux forums, séminaires, et ateliers organisés par l'OACI et les autres organismes internationaux d'aviation civile ;
6. Veiller à l'amélioration continue et à la mise à jour régulière de la présente politique pour l'adapter à la vision et aux orientations stratégiques de l'ANAC.

Fait à Abidjan le 05 DEC 2018

Le Directeur Général

Sindy SILUE

--- FIN -